



## Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'objet dans le cadre du Campus Energypolis en faveur de la construction du Pôle Santé à Sion

### 1. Déroulement des travaux

La Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS) s'est réunie le 15 septembre 2020, de 16h00 à 17h00 dans la salle des Arsenaux, Médiathèque, à Sion.

#### Commission EFCS

Membres	Remplacé par	15.09.2020
CONSTANTIN Patricia, AdG/LA; Présidente		X
JACQUOD Eric, UDC, Vice-président		excusé
TERRETTAZ Jean-Pierre, PLR, rapporteur		X
BRUTTIN Loïc, suppl. PLR		X
CIPOLLA Ludovic, UDC		excusé
DUBUIS Alexandre, Les Verts	MELLY Jean-Daniel	X
DUBUIS Margaux, AdG/LA		X
GUALINO Pierre, PDCB	BERGUERAND Charline	X
PANNATIER Christophe, PDCC	HERITIER Alexia	X
SCHAFEITEL Fabien, PDCC	BRANTSCHEN Frédéric	X
STEINER Sandro, suppl., CVPO		excusé
WERLEN Egon, suppl., CSPO		X
ZURBRIGGEN Fabian, SVPO		X

#### Service parlementaire

REYNARD Sarah, collaboratrice scientifique

#### Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, Chef du DEF

DINI Sophia, Déléguée à l'économie et à l'innovation, DEF

SEPPEY François, Directeur de la HES-SO Valais Wallis

REY Daniel, Architecte - étude et chantiers, Service immobilier et patrimoine

JORDAN Frédéric et ISMAIL-MEYER Toufiq, bureau d'architectes Jordan, Comamala, Ismail

## 2. Présentation

Le deuxième volet de la Convention de 2012 signée par l'Etat du Valais et l'EPFL convient de la création d'une plateforme santé (devenu le Pôle Santé) conjointe à la HES-SO Valais Wallis et l'EPFL. Avec la présence de l'Hôpital du Valais (HVS), de la CRR-SUVA et de l'Observatoire Valaisan de la Santé sur le site de Champsec à Sion, les activités de nature médicale, de recherche et de formation se trouvent ainsi réunies sur un même site géographique pour créer un écosystème unique en Suisse au profit des patients.

### La Haute Ecole de Santé

Le déménagement de la Haute Ecole de Santé (HEdS) sur le site de Champsec de l'Hôpital du Valais est le moteur du développement du Pôle Santé.

Les deux missions principales de la HEdS sont la formation de base de niveau tertiaire et la formation continue dans le domaine de la santé. La HEdS accueille 300 étudiants en bachelor en soins infirmiers (cursus francophone) et 200 étudiants dans les modules complémentaires et les maturités spécialisées (personnes qui se préparent au bachelor en soins infirmiers) dans les bâtiments situés à Gravelone (Sion). Ces bâtiments ont été construits dans les années 50 pour accueillir à l'origine 90 personnes. Les capacités étant insuffisantes, des locaux sont loués à la rue de la Piscine à Sion pour y accueillir quotidiennement 120 personnes. Le cursus germanophone de bachelor en soins infirmiers se déroule sur le site de l'hôpital de Viège. La formation ES en soins infirmiers (germanophone) est dispensée dans un bâtiment appartenant à la ville de Viège.

La HEdS forme également les physiothérapeutes sur son site de Loèche-les-Bains. L'Etat du Valais a racheté la *Neuroklinik* permettra à la filière physiothérapie de la HES-SO Valais-Wallis de disposer de manière durable de locaux adéquats. La rénovation du bâtiment touche à sa fin. Les étudiants prendront possession des locaux lors de la rentrée du printemps 2021.

Outre la formation de base et la formation continue, la recherche figure également parmi les missions de la HEdS. Cette dernière dispose de compétences en matière de recherche appliquée et de développement, de prestations de service dans les champs disciplinaires (soins infirmiers et physiothérapie) mais aussi, et de façon croissante, dans les champs interdisciplinaires. A titre d'exemple, on peut citer le projet de *Sense Research Center* mené conjointement avec le CHUV/UNIL et la fondation Asile des aveugles sur l'approche sensorielle et la réhabilitation, dont les chaires de recherche seront partagées en Lausanne et Sion. La HES-SO Valais Wallis va dégager de ses propres fonds de réserve 2,5 millions de francs durant les quatre prochaines années pour s'associer à ce projet.

La recherche appliquée et le développement menés sur le site du Pôle Santé seront valorisés au travers de deux axes :

- Transfert de connaissances et de compétences dans les formations initiales proposées à la HEdS (soins infirmiers et physiothérapie) et les formations continues,
- Transfert de technologie et de savoir en direction du tissu économique, en particulier les institutions socio-sanitaires, par le biais de la collaboration avec la Fondation The Ark, sur le modèle mis en place à la rue de l'Industrie à Sion.

Au vu des éléments qui précèdent, la HEdS a besoin d'espaces d'enseignement variés et flexibles pour l'enseignement théorique mais aussi pratique, des espaces de discussions et d'échange pour les projets, des espaces de recherche ainsi que des espaces de formation continue. Le projet amené par les architectes dans le cadre du concours répond à l'ensemble de ces besoins.

Le projet Pôle Santé prévoit également le déménagement de deux formations de la Haute Ecole de Travail Social (HETS), les filières ES aboutissant aux diplômes d'éducateur de l'enfance et de maître socioprofessionnel. Ces deux formations sont actuellement dispensées à Sion dans des bâtiments voisins de Cité Printemps et à la rue de la Piscine. Ces formations seront ainsi regroupées dans un seul bâtiment, ce qui offre des avantages en termes d'exploitation. Mais l'avantage principal réside dans la mise en place d'une crèche d'adaptation sur le site de Champsec qui servira tous les partenaires du site, les collaborateurs de la HEdS, de l'HVS et de la CRR-SUVA, et dans laquelle les futurs éducateurs de l'enfance seront confrontés à la réalité du terrain. Il est également prévu de développer un espace de restauration similaire au restaurant Trait d'Union situé dans les Arsenaux de Sion. L'écosystème du bâtiment favorise ainsi l'application des enseignements et permet de répondre aux besoins opérationnels des partenaires du Pôle Santé.

### **EPFL, Fondation The Ark et SpArk**

La réalisation du Pôle Santé s'inscrit dans la philosophie du Campus Energypolis qui consiste à réunir sur un même site l'ensemble des partenaires qui contribuent à la création d'une chaîne de valeur ajoutée, de la recherche fondamentale à la valorisation économique, en collaboration avec l'EPFL, la Fondation The Ark et le Pôle Sport & Performance (SpArk).

L'EPFL est présente sur le site de l'hôpital de Sion depuis 2013. Elle occupe des locaux dans la CRR-SUVA avec qui elle collabore. La Convention de 2012 prévoyait de développer les biotechnologies et les sciences de la vie. Cependant on s'est rapidement rendu compte que des synergies en matière de santé se profilaient davantage sur la réadaptation et réhabilitation. Quatre groupes de recherche développement des techniques de pointe dans ce domaine (voir point 2.3 du message) sont présents sur le site. Le crédit-cadre complémentaire de 54 millions de francs accordé par le Grand Conseil en juin 2019, dont 15 millions de francs pour la partie Pôle Santé, permet de répondre à la demande de l'EPFL qui souhaite disposer de surfaces additionnelles pour installer sur le Pôle Santé deux groupes de recherches supplémentaires œuvrant dans la bio-ingénierie et les neurosciences en général. La participation du canton se limite à la mise à disposition des locaux, il n'y a pas de financement des activités.

Quant à la Fondation The Ark, cette dernière est également déjà présente sur le site de Champsec. Elle a pour objectif d'agrandir ses espaces dédiés à la valorisation économique de la recherche appliquée et la création de start-up qui viennent boucler la chaîne de valeur. A ce titre, la Fondation The Ark est le liant entre la formation, les instituts de recherche et le tissu économique gravitant autour du Pôle Santé.

Le projet SpArk est venu s'intégrer sur le tard au projet de Pôle Santé mais s'inscrit dans la complémentarité des activités qui se déroulent sur le site. Le financement de la partie de l'ouvrage dédié à SpArk sera assuré par la Ville de Sion. SpArk louera ainsi les locaux à la HES-SO Valais-Wallis.

### **Projet architectural**

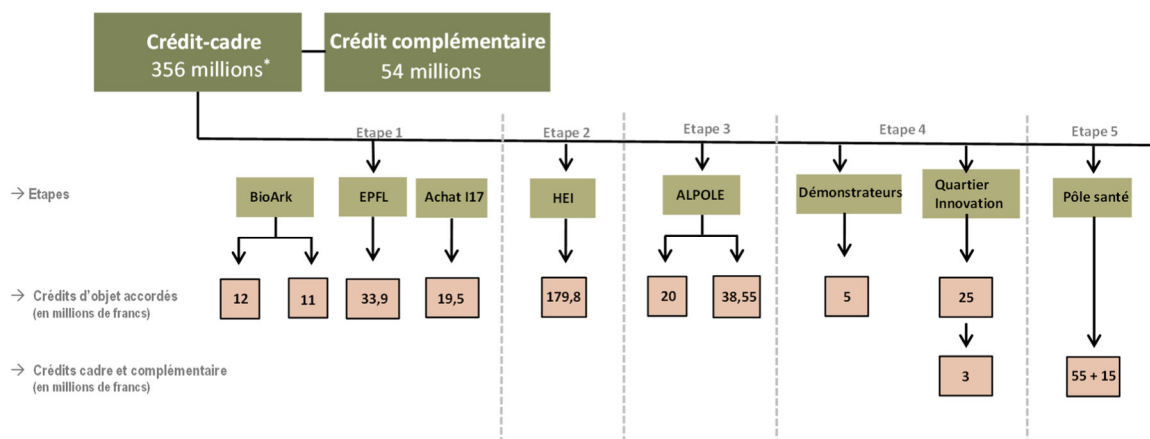
Le projet architectural permet de :

- Satisfaire les exigences de synergie et d'interdisciplinarité
- Assurer l'autonomie des partenaires
- Rationaliser les services centraux et les fonctions communes.

Pour plus de détail sur la conception du bâtiment, il est renvoyé au point 4 du message.

## Financement

### Engagements financiers



\* dont Fr. 250 millions à charge du Canton et Fr. 106 millions à charge de tiers (Ville de Sion, Confédération et privés).

Un crédit cadre de fonctionnement annuel de Fr. 11,3 millions (dont Fr. 9,2 pour l'EPFL) dans un premier temps et de Fr. 17,6 millions (dont Fr. 15,5 millions pour l'EPFL) dès la huitième année a été consenti.

15

Source: Déléguée à l'économie et à l'innovation

Sur le montant total de 400 millions de francs alloué par le crédit-cadre et le crédit-cadre complémentaire à la réalisation du campus Energypolis, un montant de 3 millions de francs à l'étape 4 ainsi qu'un montant de 70 millions de francs à l'étape 5 (55 millions de francs pris sur crédit-cadre accordé en 2013 et 15 millions de francs pris sur le crédit-cadre complémentaire accepté en 2019) n'ont pas encore été débloqués jusqu'ici. Ces montants sont affectés à la réalisation du Pôle Santé. On arrive ainsi au terme des engagements financiers pris dans le cadre de la Convention de 2012.

### Financement

	Totaux	Ville de Sion	Confédération	Canton	Financement cantonal
HES-SO VS-WS	6'820'000	6'082'000	7'200'000	47'538'000	Cautionnement de l'Etat du Valais en faveur de la HES-SO Valais-Wallis
OVS	1'530'000			1'530'000	
The Ark	5'550'000			5'550'000	
EPFL	4'235'000	423'500		3'811'500	Fonds de financement des grands projets d'infrastructure du 21 <sup>e</sup> siècle
<b>Totaux</b>	<b>72'135'000</b>	<b>6'505'500</b>	<b>7'200'000</b>	<b>58'429'500</b>	

Le subventionnement du SEFRI est estimé à 7,2 millions de francs. Leur calcul ne comprend pas la part liée à l'ES, ni à la recherche.

16

Source: Déléguée à l'économie et à l'innovation

Les parties SpArk et partenaires n'apparaissent pas dans ce tableau mais font partie du devis général qui se porte à 85,9 millions de francs (voir point 5 du message). La différence entre le montant du devis général et le montant de la décision de 72,135 millions de francs sera financée par la Ville de Sion et des partenaires privés.

Le modèle de financement est identique au financement du site de la rue de l'Industrie et se compose d'un cautionnement pour la partie HES, The Ark et OVS, et d'un prélèvement sur le Fonds de financement des grands projets d'infrastructure du 21<sup>e</sup> siècle pour la partie EPFL.

Le SEFRI subventionne uniquement la partie HES (bachelor en soins infirmiers langue française). La partie Maturité spécialisée santé et modules complémentaires et la partie ES ne sont pas couvertes par les subventions du SEFRI. Cela explique pourquoi le montant de la subvention du SEFRI est faible par rapport au montant global de l'investissement.

La part du SEFRI est une estimation et il n'est pas irréaliste d'espérer une participation plus élevée. Pour information, la subvention du SEFRI à la HEI et aux services centraux de la HES-SO Valais Wallis dans les locaux de la rue de l'Industrie était évaluée à 23 millions de francs. En définitive, le SEFRI va financer un montant de 41 millions de francs.

### 3. Entrée en matière

#### **Réaffectation des bâtiments de la HEdS et de la HETS (filiales ES)**

Ces bâtiments, qui se trouvent en zone résidentielle, appartiennent au canton. Le service immobilier et patrimoine est en charge de leur réaffectation. La politique immobilière de l'Etat est indépendante du projet de Campus Enerygpolis.

#### **Coûts du déménagement**

Les coûts de déménagement sont à la charge de la HES-SO Valais Wallis (par le biais charges d'exploitation) et ne sont pas compris dans le crédit d'objet. Ces coûts sont moins élevés que les coûts prévus pour le déménagement de la HEI dans ses nouveaux locaux à la rue de l'Industrie car la HEdS ne possède pas d'équipements scientifiques comparables. Les frais de remise en état du bâtiment dépendent de son affectation future.

#### **Accès et places de stationnement**

Le parking de l'hôpital de Sion a été dimensionné en tenant compte de l'installation prochaine de la HEdS. La HES-SO Valais Wallis travaille avec la Ville de Sion, le Service de la mobilité, le projet d'agglomération et l'HVS sur la construction d'une passerelle destinée à la mobilité douce entre le parking des Echutes et le parking de l'hôpital. Cette passerelle permettra également de faire passer les conduites du chauffage à distance pour lequel OIKEN est partenaire.

#### **Construction Minergie**

Les bâtiments réalisés par le canton répondent aux principes Minergie, sans nécessairement demander la certification officielle. La HES-SO Valais Wallis se devant d'être exemplaire, des démarches ont été entreprises pour obtenir la certification Minergie sur le Pôle Santé et les bâtiments de la rue de l'Industrie.

La HEI comprend une filière d'ingénieur en énergie et technique environnementale et un institut de recherche consacré à l'énergie, en particulier aux énergies renouvelables. LA HES-SO Valais Wallis

attache donc une importance particulière à ces aspects et ses ingénieurs travaillent en collaboration avec les architectes à ces questions.

### **Dépassement de la part du crédit-cadre attribuée à la réalisation du Pôle Santé**

Le crédit-cadre accepté par le Grand Conseil en 2013, auquel s'ajoute le crédit-cadre complémentaire accordé en juin 2019, prévoyait d'attribuer un montant de l'ordre de 70 millions de francs pour la réalisation du Pôle Santé. Comme indiqué dans le [message](#) de juin 2019, ce montant résultait d'une étude sommaire basée sur un prix au m<sup>3</sup>. Le prix final dépendait du devis général établi par les architectes, une fois les prestations d'avant-projet et de projet au sens des normes SIA effectuées par les différents mandataires. En outre, le programme a évolué à la suite du concours d'architecture et des études préliminaires effectués par le bureau d'architectes lauréat du concours afin d'intégrer des locaux dédiés au projet SpArk. Les architectes ont relevé le défi de faire entrer un programme plus ambitieux dans un bâtiment de même envergure. L'ensemble de ces éléments expliquent la différence de 2,135 millions de francs entre le montant prévu par le crédit-cadre et le projet final de Pôle Santé.

### **VOTE :**

L'entrée en matière sur le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'objet dans le cadre du Campus Energypolis est **acceptée à l'unanimité** des 10 membres présents.

## **4. Lecture de détail**

Art. 3 al. 1

Modification rédactionnelle.

## **5. Vote final**

Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'objet dans le cadre du Campus Energypolis en faveur de la construction du Pôle Santé à Sion est **accepté à l'unanimité** des 10 membres présents.

La présidente

Patricia Constantin

Le rapporteur

Jean-Pierre Terrettaz